



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation



Province de Québec  
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer. Le Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer siège en séance ordinaire ce 8 juillet 2020 par voie de visioconférence. Sont présent(e)s à cette visioconférence les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Est également présent par visioconférence le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absente : madame Danielle Barrette

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h05.

20-07-7670

### ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

Ouverture de la séance.

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
  - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 juin 2020. (Info)
  - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 juin 2020 et des comptes à payer au 8 juillet 2020. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
  - 5.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 166 400\$ qui sera réalisé le 15 juillet 2020.
  - 5.2 Financement d'un montant de 166 400\$ relatif à un nouvel emprunt. (Rés.)
  - 5.3 Gestion du personnel | Contrat de formation | Employé no. 03-082. (Rés.)
  - 5.4 Parc Jean-Maurice-Martel | Aménagement d'infrastructures de loisirs | Décret travaux. (Rés.)
  - 5.5 COVID-19 | Rassemblement intérieur de maximum 50 personnes | Location des locaux municipaux. (Rés.)
  - 5.6 COVID-19 | Contrat no. 18-10-7295 sur l'entretien ménager de l'édifice municipal et de la salle communautaire de l'Accueil |



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

- Demande de modification par l'adjudicataire. (Rés.)
- 6.0 Transports :
- 6.1 Travaux sur le quai enroché et dans la rue Emond | Offre de services  
Constructions SRV. Inc.
- 6.2 Réseau éclairage municipal | Ajout d'un luminaire de rue sur la rue  
Emond. (Rés.)
- 7.0 Hygiène du milieu :
- 7.1 Eaux usées | Règlement no. 08-223 | Conformité des installations  
septiques des lots 3 807 797 et 3 807 795. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
- 8.1 Restaurant La Capitainerie | Demande modification au bail 17-03-  
6888. (Rés.)
- 9.0 Demande d'appui financier :
- 9.1 Politique sur les dons et commandites | Comité de gestion du chemin  
Forestier de la rivière Portneuf. (Rés.)
- 10.0 Correspondance.
- 11.0 Affaires nouvelles :
- 11.1 Nil.
- 12.0 Période de questions.
- 13.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-07-7671

### PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

Info

### FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2020

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2020.

20-07-7672

### FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 JUIN 2020 ET DES COMPTES À PAYER AU 8 JUILLET 2020 | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 8 juillet 2020 qui totalise un montant de 26 327.33\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 30 juin 2020 qui totalise un montant de 104 039.24\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

Remis

### RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Remis à une séance ultérieure.

20-07-7673

### GESTION | RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 166 400\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer souhaite emprunter par billets pour un montant total de 166 400\$ qui sera réalisé le 15 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts nos.	Pour un montant de \$
09-227	25 200 \$
09-227	141 200 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 09-227, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	15 100 \$	
2022.	15 300 \$	
2023.	15 800 \$	
2024.	16 000 \$	
2025.	16 500 \$	(à payer en 2025)
2025.	87 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 09-227 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

20-07-7674

### GESTION | FINANCEMENT D'UN MONTANT DE 166 400\$ RELATIF À UN NOUVEL EMPRUNT

Date d'ouverture :	8 juillet 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	ministère des Finances du Québec		
Montant :	166 400\$	Date d'émission :	15 juillet 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, daté du 15 juillet 2020, au montant de 166 400\$;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 100 \$	1,00000 %	2021
15 300 \$	1,10000 %	2022
15 800 \$	1,25000 %	2023
16 000 \$	1,40000 %	2024
104 200 \$	1,50000 %	2025

Prix : 98,30900

Coût réel : 1,87763 %

### 2 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE-COTE-NORD

15 100 \$	2,04000 %	2021
15 300 \$	2,04000 %	2022
15 800 \$	2,04000 %	2023
16 000 \$	2,04000 %	2024
104 200 \$	2,04000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,04000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 juillet 2020 au montant de 166 400\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 09-227. Ces billets sont émis au prix 98,30900 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

20-07-7675

### GESTION | GESTION DU PERSONNEL | CONTRAT DE FORMATION | EMPLOYÉ NO. 03-082

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 20-02-7580 portant sur le plan de formation des employés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accorde une grande importance au développement des compétences de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE les formations suivies par le salarié no. 03-0082 permettent de qualifier ce dernier pour opérer dans le traitement des eaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le maire monsieur Gontran Tremblay et le directeur général monsieur Simon Thériault à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de formation à intervenir entre le salarié no. 03-0082 et la Municipalité de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-07-7676

### GESTION | PARC JEAN-MAURICE-MARTEL | AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES DE LOISIRS | DÉCRET TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté par la résolution no. 19-12-7557 le programme triennal d'immobilisation de la Municipalité incluant en 2020 la réalisation d'infrastructures de loisirs dans le Parc Jean-Maurice-Martel;

CONSIDÉRANT QUE tel que le stipule l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, une municipalité peut procéder par résolution pour ordonner des travaux, lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux, certains moyens de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de la Haute-Côte-Nord s'élevant à 18 000\$ pour l'aménagement d'aires de jeux pour aînés dans le parc en question;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu l'engagement de la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord à devenir partenaire du milieu dans ce projet pour la somme de 10 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière de 5 000\$ du Programme de soutien à l'action bénévole pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'approprier 39 195\$ de son surplus accumulé pour boucler les travaux à réaliser;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation de l'aide financière de la PSPS s'élevant à 18 000\$ pour la réalisation des travaux sur le Parc Jean-Maurice-Martel;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation de l'aide financière de la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord à hauteur de 10 000\$;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation de l'aide financière de 5 000\$ du Programme de soutien à l'action bénévole;

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme s'élevant à 39 195\$ au surplus non affecté pour compléter le financement des travaux sur le Parc Jean-Maurice-Martel;

QUE toute autre subvention à recevoir pour ce projet, permette de diminuer la part de la Municipalité;

QUE le conseil municipal décrète la réalisation des travaux d'aménagement d'aires de loisirs pour les aînés sur le Parc Jean-Maurice-Martel.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-07-7677

### GESTION | COVID-19 | RASSEMBLEMENT INTÉRIEUR DE MAXIMUM 50 PERSONNES | LOCATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la location des locaux municipaux pour de petits rassemblements de moins de 50 personnes soient à nouveau permis dans la mesure où les locataires s'engagent à respecter les clauses de responsabilités établies au contrat de location;

QUE la limite acceptée à la salle communautaire de l'Accueil pour respecter la distance physique de deux mètres entre les personnes soit de 30 personnes;

QUE la limite acceptée dans le local de la FADOQ pour respecter la distance physique de deux mètres entre les personnes soit de 15 personnes;

QUE les frais de ménage et désinfection rattachés à la location des locaux soit assumés par les locataires.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

20-07-7679

### GESTION | COVID-19 | CONTRAT NO. 18-10-7295 SUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'ACCUEIL | DEMANDE DE MODIFICATION PAR L'ADJUDICATAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 18-10-7295 octroyant le contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal et de la salle communautaire de l'Accueil à madame Natacha Savard jusqu'en octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le contrat contient une annexe détaillant les obligations de l'adjudicataire pour la réalisation du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le cahier des charges estimait à 20 heures le nombre d'heures par semaine pour procéder à l'entretien ménager de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire a fait parvenir le 30 juin une demande écrite au conseil municipal afin d'être compensé pour ce qu'il estime à cinq (5) heures supplémentaires par semaine reliées à la désinfection dans le cadre de la COVID-19 dans l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décrété la fermeture de l'édifice municipal au public du 15 mars au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette fermeture, le conseil municipal a maintenu le versement à l'adjudicataire des montants prévus au contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale estime que pendant cette période de trois mois, l'adjudicataire a réalisé une partie des tâches prévues au contrat pour moins de 20 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux supplémentaires à ceux établis au contrat (toilette et aire de pause du garage municipal, toilette de la salle communautaire de l'Accueil) reliés à la COVID-19, ont été rémunérés après commun accord entre l'adjudicataire et la Municipalité au taux horaire prévu au contrat pour l'entretien ménager de la salle communautaire de l'Accueil (18\$/h);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de refuser la demande de modification au contrat 18-10-7295 parce qu'il a fait preuve de bonne foi en période pandémie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay :

Le vote est demandé :  
Hélène Tremblay (conseillère no. 1) - Pour  
Robin Paradis (conseiller no. 2) - Pour  
Roberto Emond (conseiller no. 3) - Contre  
Lucien Savard (conseiller no. 5) - Pour  
Hygan Tremblay (conseiller no. 6) - Pour

Avec 4 VOTES POUR et 1 VOTE CONTRE, la résolution 20-07-7678 est réputée adoptée À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS





## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE la demande de modification du contrat 18-10-7295 faite par l'adjudicataire soit refusée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-07-7679

### TRANSPORT | TRAVAUX SUR LE QUAI ENROCHÉ ET DANS LA RUE EMOND | OFFRE DE SERVICES CONSTRUCTIONS SRV INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est vu octroyer une subvention de 11 000\$ dans le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de correction de drainage doivent être réalisés dans la rue Emond et dans la rue du Quai, travaux se qualifiant au Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE Constructions SRV Inc. a fait parvenir une première offre de services numérotée V20-20 le 12 juin 2020 au montant de 3 449.25\$ toutes taxes incluses pour la correction de drainage sur la rue Emond;

CONSIDÉRANT QUE Constructions SRV Inc. a fait parvenir une seconde offre de services numérotée V20-21 le 12 juin 2020 au montant de 16 728.86\$ toutes taxes incluses pour l'amélioration du talus du quai enroché, offre de service incluant des travaux de drainage sur la rue du Quai;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'octroyer les contrats pour réaliser les travaux sur la rue Emond et la rue du Quai à Constructions SRV Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les offres de service no. V20-20 et V20-21 toutes deux acheminées le 12 juin 2020 pour des montants respectivement de 3 449.25\$ et 16 728.86\$ toutes taxes incluses soient acceptées pour réaliser des travaux sur la rue Emond et la rue du Quai.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Remis

### RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE MUNICIPAL | AJOUT D'UN LUMINAIRE DE RUE SUR LA RUE EMOND

Remis à une séance ultérieure.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

20-07-7680

### HYGIÈNE DU MILIEU | EAUX USÉES | RÈGLEMENT NO. 08-223 | CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES LOTS 3 807 797 ET 3 807 795

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 20-04-7632 mandatant les Avocats Gaudreault, Saucier et Simard S.E.N.C. afin de transmettre une mise en demeure aux propriétaires des lots no. 3 807 797 et 3 807 795 afin qu'ils démontrent la conformité de leurs installations septiques et ainsi assurer le respect du règlement no. 08-223;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents transmis par l'administration municipale le 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge ces documents satisfaisants et prouvent la conformité des installations septiques des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les propriétaires des lots no. 3 807 797 et 3 807 795 soient informés que leurs installations septiques sont aux yeux de la Municipalité conformes au règlement no. 08-223;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à les Avocats Gaudreault, Saucier et Simard S.E.N.C..

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-07-7681

### LOISIRS | RESTAURANT LA CAPITAINERIE | DEMANDE MODIFICATION AU BAIL 17- 03-6888

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 17-03-6888 autorisant la signature d'un bail avec madame Anne-Marie Imbeault pour la location des installations de la Capitainerie de la marina jusqu'en octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le contexte entourant la réouverture des restaurants en contexte de pandémie depuis le 15 juin 2020 ne permet pas à la locataire de tenir des activités de restauration rentables et à l'image de ce que représente l'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la locataire a fait parvenir le 3 juillet 2020 une demande de modification au bail no. 17-03-6888 afin que la quatrième et dernière année dudit bail soit reportée à l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de donner suite à la demande de la locataire;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de modification de reporter à l'année financière 2021 la quatrième et dernière année du bail faite par la locataire dudit bail no. 17-03-6888 soit acceptée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-07-7682

### DEMANDE D'APPUI FINANCIER | POLITIQUE SUR LES DONS ET COMMANDITES | COMITÉ DE GESTION DU CHEMIN FORESTIER DE LA RIVIÈRE PORTNEUF

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE conformément à l'entente en place avec Innergex, 1 000\$ soient versés au Comité de gestion du chemin forestier de la rivière Portneuf.

QUE conformément à sa Politique de dons et commandites, la Municipalité accorde une aide financière supplémentaire de 500\$ au Comité de gestion du chemin Forestier de la rivière Portneuf pour ses activités d'entretien du pont de la rivière aux Cèdres.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### CORRESPONDANCE

À la demande du maire, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

Info

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de question se déroule par l'intermédiaire de l'espace commentaires sur Facebook.

20-07-7683

### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h33, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY  
Maire

---

Gontran Tremblay  
Maire

---

Simon Thériault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier